

Réunion du comité restreint de suivi du lundi 16 décembre 2013
Biscarrosse, salle Montbron
Compte-rendu de la réunion de 14h00 à 17h00

Ce comité restreint de suivi avait pour objectif d'évoquer l'avancée du travail d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) concernant le site Natura 2000 des « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan plage ». Les enjeux, objectifs et propositions d'action ont été présentés et discutés.

Le présent compte-rendu a été établi sur la base des documents mis en ligne (« Objectifs_enjeux_L01 » et « Propositions_d'actions_L01 ») et du diaporama présenté, complété et modifié en fonction des remarques faites en séance.

Présents :

Mr Boigné Michel (Association des Pêcheurs Côtiers Girondins), Mr Caullet Alain (Fédération SEPANSO Landes), Mr Capo René (Comité de vigilance de Biscarrosse), Me Branger Françoise (Bassin d'Arcachon Ecologie), Mr Lacrotte Jean Claude (Gascons de Biscarrosse), Mr Riehl Jean Claude (SHAA), Mr Jean Timbal (CSRPN), Me Barthe Chrys (ONCFS), Me Biosca Rebecca (Commune de La Teste de Buch), Me Betbeder Claire (Communauté de communes des grands lacs, chargée de mission Natura 2000), Mr Fournier Lionel (CG40), Mr Tarozzi Gilbert (DDTM Landes), Me Garde Coline (DREAL Aquitaine), Mr Bouchet Cédric, Mr Granereau Gilles et Me Sautret Emilie (ONF).

O r d r e d u j o u r

Points abordés

- **Rappel du contexte, des résultats des diagnostics**
- **les enjeux et objectifs**
- **les propositions d'actions**
- **les étapes suivantes de l'élaboration du docob**

Nous rappelons l'existence du site internet des dunes littorales d'Aquitaine: <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr>. Dans le menu DOCOB (Elaboration) sont placés des documents de travail à télécharger, comme le diagnostic, les enjeux et objectifs et le programme succinct des actions.

Rappels

Les éléments suivants ont été présentés lors du dernier CRES le 29 mai 2013.

La proposition de périmètre étend la superficie du site, initialement de 967 ha, à 1397ha. Le site est découpé en deux entités :

- une entité au nord, sur le territoire de la commune de La Teste-de-Buch et de Biscarrosse,
- une au sud, concernant les communes de Sainte Eulalie en Born et Mimizan.

Diagnostic Ecologique

On rappelle rapidement les **4 grandes unités de végétation** :

- les peuplements adaptés aux apports de sel, au vent (haut de plage, dune),
- la végétation plus « prairiale » et adaptée à la chaleur (arrière-dune),
- la végétation hygrophile plus ponctuelle (pannes humides),
- la végétation arborée.

- **13 habitats d'intérêt communautaires recensés** dont 2 habitats d'ordre prioritaire (dunes grises et pelouses rases).

Informations complémentaires : on peut trouver sur le site Internet un catalogue de ces habitats, accompagné de photographies qui constitue un document de travail : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/109>

- **127 espèces végétales identifiées**, dont 3 espèces protégées au plan national (arrêtés du 28/01/1982 et 31/08/1985), 5 espèces protégées au plan régional Aquitain (arrêté du 08/03/2002), 6 endémiques, dont 2 protégées et inscrites sur le Livre rouge de la flore menacée.

Parmi la végétation, des espèces sont identifiées comme **des espèces introduites**, considérées comme naturalisées, n'ayant pas de caractère invasif affirmé, **des espèces invasives**, **des espèces parasites**. Le Robinier est à différencier comme une **espèce indésirable** dans les sites Natura 2000.

- La présence **d'espèces faunistiques** protégées et patrimoniales : le Pélobate cultripède, le Léopard ocellé, le Gravelot à collier interrompu...

Diagnostic socio-économique

Le contexte géographique du site le rend très attractif (littoral, présence des stations de Biscarrosse plage et de la Salie, proximité des étangs landais, de la dune du Pilat...). Le littoral est le support d'un système d'activités complexes, avec de fortes contraintes : une forte fréquentation avec des flux touristiques estivaux importants mais aussi une forte démographie sur les pôles urbains (notamment Biscarrosse). Les acteurs sont nombreux, le tissu associatif est dense et les dispositifs réglementaires importants.

3 principaux secteurs économiques :

- **la gestion sylvicole et l'accueil du public en milieu naturel (ONF)**
- **l'activité militaire** dont les terrains constituent d'importantes zones de refuges (DGA EM),
- **les activités touristiques, usages, sports et loisirs**, majoritairement littorales, très concentrées sur les 2 pôles aménagés de La Salie et Biscarrosse plage (chasse, pêche, sports de glisse, randonnées, baignade...).

Aucune de ces activités ne remet en cause l'objectif principal de conservation des espèces et habitats du site. Certaines sont tout de même identifiées comme impactant les milieux : ce sont l'activité de **baignade** et les **balades à pied et randonnées**. Ces pratiques sont condensées pendant la saison estivale, sources de piétinement et difficiles à canaliser.

Certaines activités inventoriées non autorisées portent aussi atteinte sur les milieux :

- le passage d'engins motorisés tels que les quads, motos...
- les décharges sauvages,
- le camping sauvage,
- l'organisation occasionnelle de raves parties,
- les fréquentations à caractère sexuel,
- le piétinement hors des passages aménagés...

Enfin, la gestion des eaux usées du bassin d'Arcachon ayant pour exutoire la canalisation du Wharf de la Salie au nord du site est à surveiller. En effet, cette structure est placée dans une zone en accrétion, où la distance entre le point de déversement et la plage se réduit. On peut donc, à moyen terme, s'interroger sur la garantie d'une dilution et d'un assainissement suffisants pour maintenir le bon fonctionnement du milieu marin et terrestre à proximité, ainsi que toutes les activités liées à la qualité des eaux (baignade, pêche...).

Les enjeux

Il est rappelé que les enjeux reposent sur les habitats naturels et les espèces de la directive Habitats. Les principaux enjeux du site Natura 2000 sont les suivants :

- ❖ Les habitats naturels : enjeu majeur, avec notamment deux variantes des milieux habituellement rencontrés :
 - les « champs de dunes », probablement uniques en Aquitaine,
 - la pinède à Chêne-liège et Chêne vert (non décrite actuellement, habitat très limité au nord de Biscarrosse et sur La Teste),
- ❖ La flore : pour l'heure, pas d'espèce de la directive, mais on peut dresser une liste des espèces « patrimoniales » fondée sur les endémiques et les protégées.
- ❖ La faune : espèces citées dans les directives (Habitats, Oiseaux) + espèces patrimoniales
- ❖ Les activités socio économiques : impacts localisés sur certains pôles

Les objectifs

Les objectifs sont présentés sans être hiérarchisés. En effet, la priorité des objectifs se détermine selon l'état de conservation des habitats. C'est toutefois un exercice périlleux car l'évaluation de l'état de conservation est complexe en milieu dunaire. Ces habitats révèlent une succession de dynamiques naturelles, une alternance entre dégradation et stabilité dont l'état est difficile à « figer ». Par contre, les actions seront précisées et hiérarchisées par la suite.

5 objectifs ont été définis :

- **Assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, en prenant en compte les espèces patrimoniales** : c'est une priorité de la directive habitats, il est nécessaire de prendre en compte de la dynamique spécifique des milieux dunaires qui constituent ce site.
- **Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire** : une attention particulière doit être portée aux espèces présentant un intérêt patrimonial
- **Prendre en compte le contexte socio-économique, afin de réduire les impacts sur les milieux et les espèces** : un des premiers leviers d'action est la canalisation du public, des mesures doivent encadrer la circulation du public sur les secteurs les moins sensibles
- **Conforter les connaissances, mettre en place les suivis, en associant au mieux les ressources locales** : c'est la base pour établir un plan d'action pertinent, les suivis sont indispensables à la cohérence de la gestion (indicateurs...)

- **Assurer l'animation du site et la communication, en coordination avec les politiques publiques** : faire vivre le site et communiquer à tous les publics (résidents, touristes, scolaires..), s'appuyer sur les acteurs qui peuvent démultiplier notre message et en adéquation avec les décisions prises localement.

Réaction du comité sur ces objectifs :

La question de la flexibilité du périmètre est évoquée, il faudra sans doute envisager une actualisation du périmètre Natura 2000 vers l'est au vu de l'avancée des dunes dans les terres. L'ONF présente la possibilité d'engraisser les dunes en retenant le sable afin de ralentir le recul de la bande côtière. Des techniques de gestion souple sont déjà mises en place sur le littoral aquitain. Mais certaines configurations de dunes permettent peu d'agir sur les échanges de sable et les stocks en transition. Le système complexe entre la pointe du Cap Ferret, le banc d'Arguin, les passes du bassin d'Arcachon et les répercussions sur les 3 stations balnéaires de la Teste en est un très bon exemple. Les plages du Petit Nice et de la Lagune, qui présentent des profils d'érosion, fonctionnent différemment que la plage de la Salie qui s'engraisse et subit la dérive de sable Nord -> Sud. Le phénomène est observé depuis plusieurs années et il est flagrant au niveau de la canalisation du Wharf, la plage se rapprochant en effet de l'exutoire.

Il est rappelé que la Salie est la limite de l'aire de répartition du chêne vert (dynamique naturelle au nord) et du chêne liège (dynamique naturelle au sud).

Les outils de communication paraissent indispensables pour informer, sensibiliser mais aussi donner les moyens de participer à la vie du site, échanger des observations...

Internet ne doit pas être le seul moyen d'informer les visiteurs. Des panneaux d'information avec cartographie des limites du site pourraient matérialiser le zonage Natura 2000 au niveau des zones de franchissement, à chaque grands accès, au même titre que des entrées de commune ou des entrées de forêt domaniale par exemple.

Un réel besoin d'outils pédagogiques, support type brochure ou panneau, est exprimé. Des informations sur les espèces protégées, les actualités... pourraient être proposées en office de tourisme.

Les actions

Le programme d'action présente peu d'actions et se veut, par expérience, modeste. Seules les actions liées aux 3 premiers objectifs sont présentées, potentiellement contractualisables.

- Assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, en prenant en compte les espèces patrimoniales

→ **Restauration de l'habitat des laisses de mer par des opérations de nettoyage manuel sélectif** (action également bénéfique au Gravelot à collier interrompu)

La compétence « nettoyage des plages » est soutenue par les conseils généraux de la Gironde et des Landes. Les ramassages sont majoritairement mécaniques sur les fenêtrés océaniques. Les secteurs en zone Natura 2000 peuvent bénéficier d'opérations de nettoyage manuel sélectif. Certaines sont par exemple réalisées par des travailleurs d'établissements spécialisés d'aide par le travail (ESAT) sur les sites landais.

Ce sont actuellement 12 kms sur les 106 kms de côte landaise qui sont nettoyés manuellement.

Concernant le nettoyage mécanique, il est indiqué que la programmation systématique des opérations est parfois aberrante. Certains passages d'engins semblent inutiles lorsqu'il n'y a pas d'arrivages de déchets, lorsque le vent arrive de l'est par exemple. Cela devrait être programmé selon les conditions météo.

Il est précisé également qu'au sein de la DGA EM, des tests sont effectués sur des zones sans nettoyage afin d'évaluer l'évolution des milieux. L'idée d'une accumulation des déchets permettant la consolidation du pied de dune n'est pas exclue, en parallèle d'une diminution de l'érosion et d'une augmentation de la biodiversité.

Mais l'accumulation de déchets inquiète, car une fois amenés à se décomposer, se désintégrer, c'est alors d'importantes quantités de micro-fragments de plastiques (déchets majoritaires) qui se retrouvent dans le milieu naturel et qui sont susceptibles de rejoindre la chaîne alimentaire, non sans conséquence.

→ **Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitat: création d'exclos**

Cela consiste à installer des placettes clôturées (grillage type Ursus) dans des zones sensibles (habitat prioritaire de dune grise par exemple), suggérant indirectement une comparaison entre une végétation en présence et en l'absence de piétinement.

Nous distinguons les termes « exclos » et « enclos », le premier ne permettant pas d'entrée. Cela nécessite donc de veiller à ne pas installer ces exclos sur des corridors écologiques, même s'ils sont temporaires.



Exemple de panneau installé sur le site N2000 des dunes modernes de Mimizan à Vieux Boucau (Mimizan)

- Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire

→ **Création ou rétablissement de mares (action bénéfique au Pélobate cultripède)**

Au vu des mares existantes et des affleurements humides présents sur la lette du Vivier, ce milieu présente des potentialités certaines. La création de nouvelles mares peut révéler les caractéristiques de cette ancienne zone humide et recréer des milieux favorables aux espèces des zones humides (présentes ou potentielles).

Il nous est précisé que pour compléter cette action, l'installation d'abreuvoirs pourrait faire le lien entre les zones humides forestières et les zones humides en milieu dunaire (exemple des récipients récoltant la résine des pins, les « barcou » en terme landais).

→ **Création ou rétablissement de clairières ou landes (coupe, fauche, entretien, pare-feux végétalisés...)**

La coupe ou la fauche de lisières permet l'apparition de nouvelles dunes grises, de pelouses rases... et participe ainsi à l'amélioration de l'état de conservation des mosaïques d'habitats. Le suivi des espèces invasives est indispensable pour ce genre d'action.

Des pare-feux peuvent également être entretenus avec une végétation rase, sans pour autant compromettre le rôle de lutte contre l'incendie de ces infrastructures.

→ **Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables**

Ces chantiers veillent au contrôle de ces espèces, sur dune non boisée (ex : Yucca) et boisée (Baccharis) en limitant leur propagation.

→ **Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (îlots, arbres isolés)**

L'objectif est d'assurer le maintien de la diversité de la dune boisée, en y favorisant les peuplements âgés. Les contrats ne concernent pas les arbres sains.

- Prendre en compte le contexte socio-économique, afin de réduire les impacts sur les milieux et les espèces

→ **Lutte contre l'érosion dunaire (mise en défens, réhabilitation)**

Actions ponctuelles dans les secteurs où l'érosion éolienne menace fortement l'intégrité des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

→ **Aménagements visant à informer les usagers (signalétique)**

L'intérêt de ces deux actions couplées est d'avoir des outils de guidage pour le grand public et d'organiser sa circulation sur le site. Les supports proposés doivent responsabiliser et canaliser les usagers (les panneaux pédagogiques en concernent pas cette action).

→ **Investissement visant à informer les usagers de la forêt (mise en défens, signalétique)**

Investissement non productif, idem au précédent mais réservé au milieu forestier

→ **Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (nettoyage manuel sélectif sur dune)**

Le nettoyage sur dune, « hors plage », est envisageable mais reste sous la décision du service instructeur.

Discussion :

Les points essentiels étant le développement de la communication, la participation plus large des acteurs du territoire à la gestion des sites, et bien entendu le maintien de l'état de conservation des sites qui constituent un label de plus en plus reconnu au sein de l'activité touristique.

Un effort doit être mené pour développer la communication « pédagogique » de terrain, dont la nécessité devrait évoluer avec la demande d'une population croissante sur la côte ; cette stratégie constitue une approche de la conservation des habitats, par le biais de la « canalisation ludique » du public. De nombreux animateurs, guides ou autres accompagnateurs ont un réel manque de supports, pourtant nécessaires pour véhiculer leurs messages.

Méthode proposée pour la finalisation de l'élaboration du DOCOB

Pour finaliser l'élaboration de ce document, nous complétons le plan-type du document d'objectifs proposé par l'ATEN (Atelier technique de l'environnement) pour appuyer notre rédaction.

Le présent CRES a effectué une prévalidation des enjeux et objectifs ainsi que les propositions d'actions. Les « validations » seront faites par messagerie afin d'éviter de réunir le groupe, sur la base des propositions faites que l'on peut dès à présent amender.

Le principe de travailler par échange mail est à nouveau favorablement accepté, les personnes non connectées pourront continuer de communiquer par courrier ou faire part de leurs observations par téléphone aux deux chargés de mission ONF sur ce dossier.

Afin de valider officiellement les précédentes étapes, **un comité de pilotage devrait être organisé fin janvier** pour validation du périmètre, du diagnostic (dont la cartographie des habitats), des enjeux et objectifs puis du catalogue d'actions. La date sera choisie avant la période de réserve électorale et cas échéant, la finalisation du docob est prévue pour septembre 2014.

Conclusion

Il est rappelé que toute participation en lien avec le docob peut contribuer à enrichir le document, que des réunions locales pourront être organisées à la demande, s'il est nécessaire de préciser certains points.

Les chargés de mission restent les interlocuteurs privilégiés pour toute question liée au site et à l'élaboration du Docob.

Gilles Granereau

Office National des Forêts

1237 chemin d'Aymont

40350 Pouillon

05 58 98 27 82

06 13 81 60 36

gilles.granereau@onf.fr

Emilie Sautret

Office National des Forêts, Bureau d'études Littoral

9, rue Raymond Manaud

33524 Bruges Cedex

05 57 81 67 52

06 23 66 46 12

emilie.sautret@onf.fr